



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## Tracer Plus

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	Tracer Plus
<b>Code du produit</b>	P4234
<b>L'identifiant unique de formulation (UFI)</b>	W8C0-8083-K00J-GANQ

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Engrais
---	---------

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	fenaco Genossenschaft LANDOR Erlachstrasse 5 3012 Bern Tel. +41 58 433 66 66 info@landor.ch
--	---

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	145 (Tox Info Suisse) +41 44 251 51 51
--------------------------------------	---

<b>Date d'émission</b>	24.10.2023
------------------------	------------

<b>Version</b>	GHS 3 (Version précédente: GHS 2)
----------------	-----------------------------------

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360FD  
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1, H290

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**Conseils de prudence** P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
P406: Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

**Informations supplémentaires** Aucun(e).

**Identificateur de produit** DTPA monosodique au fer, No.-CAS 12389-75-2, No.-CE 235-627-0, No REACH 01-2119980786-18  
Acide borique, No.-CAS 10043-35-3, No.-CE 233-139-2

**2.3. Autres dangers** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Composé inorganique.

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
DTPA monosodique au fer	15% - 25%	Met. Corr. 1 H290	No.-CAS: 12389-75-2 No.-CE: 235-627-0 No REACH: 01-2119980786-18
Ethylendiamine tetraacetate, sodium-copper-complex	5% - 10%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 14025-15-1 No.-CE: 237-864-5 No REACH: 01-2119963944-23
Acide borique	4.5% - 5.5%	Repr. 1B H360 (FD)	No.-CAS: 10043-35-3 No.-CE: 233-139-2 No.-Index: 005-007-00-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon par précaution. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières d'intervention** Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Acide borique (CAS 10043-35-3)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group B

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Reproductive Toxins

Category 1B reproductive toxin

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

1.8 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] (inhalable dust, as B)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

1.8 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (inhalable dust, as B)

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### **Protection individuelle**

*Protection respiratoire* Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m<sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé.

*Protection des mains* Gants jetables en PVC

*Protection des yeux* Éviter le contact avec les yeux. En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées.

*Protection de la peau et du corps* Vêtements de protection à manches longues.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Brun.
<b>Odeur</b>	Inodore.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	> 100 °C
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	ne s'enflamme pas
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	7 - 9
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	soluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Log Pow < 0
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.26 - 1.32
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

<b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La décomposition thermique commence à 180 °C.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e).
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: NOx.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>DTPA monosodique au fer (CAS 12389-75-2)</b> Inhalation LC50 Rat > 5.08 mg/L 4 h(ECHA_API) <b>Ethylendiamine tetraacetate, sodium-copper-complex (CAS 14025-15-1)</b> LD50/intraperitoneal/souris/2.09 mg/kg Nocif en cas d'ingestion. <b>Acide borique (CAS 10043-35-3)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (NLM_HSDB) Inhalation LC50 Rat > 2.12 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 2660 mg/kg (JAPAN_GHS)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Pas d'irritation de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut irriter les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s): acide borique
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

**DTPA monosodique au fer (CAS 12389-75-2)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Danio rerio &gt;100 mg/L [semi-static] (ECHA)

Acute Toxicity Data

**Ethylendiamine tetraacetate, sodium-copper-complex (CAS 14025-15-1)**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**Acide borique (CAS 10043-35-3)**

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna 115 - 153 mg/L (EPA)

Toxicity Data

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Produit(s) chimique(s) perturbateur(s) endocrinien(s): acide borique
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide comme déchet spécial. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminez le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.
<b>Emballages contaminés</b>	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 1760
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DTPA monosodique au fer)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Non.



**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

#### Règlement type des ONU

**ADR/RID** UN 1760.  
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DTPA monosodique au fer).  
Classe 8.  
Groupe d'emballage III.  
Étiquettes ADR/RID 8.  
Code de classement C9.  
Numéro d'identification du danger 80.  
Quantité limitée 5 L.  
Quantité exceptée E1.  
Catégorie de transport 3.  
Code de restriction en tunnels (E).

**IMDG** UN 1760.  
Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Iron monosodium DTPA).  
Classe 8.  
Groupe d'emballage III.  
Étiquettes IMDG 8.  
Quantité limitée 5 L.  
Quantité exceptée E1.  
No EMS F-A, S-B.  
Polluant marin: Non.

**IATA** UN 1760.  
Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, n.o.s. (Iron monosodium DTPA).  
Classe 8.  
Groupe d'emballage III.  
Étiquettes IATA 8.  
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L).  
Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L).  
Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).

**Navigation fluviale ADN** UN 1760.  
Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (DTPA monosodique au fer).  
Classe 8.  
Groupe d'emballage III.  
Étiquettes ADN 8.  
Code de classement C9.  
Quantité limitée 5 L.  
Quantité exceptée E1.

**Autres Informations** Aucun(e).

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposées à ce produit que si elles ont été déterminées sur la base d'une évaluation des risques en vertu de l'art. 3 OLT 1 (RS 822.111) qu'il n'y a pas de charge de santé spécifique pour la mère et l'enfant ou que cela peut être exclu par des mesures de protection appropriées.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.

Classe de stockage 8.

#### DTPA monosodique au fer (CAS 12389-75-2)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

#### Ethylendiamine tetraacetate, sodium-copper-complex (CAS 14025-15-1)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

#### Acide borique (CAS 10043-35-3)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity 990 g/kg Sunset Date: 02/28/2024

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type Product Type: 8

Switzerland - Candidate List Toxic for reproduction (233-139-2) Prohibited

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances Category 1

EU - Endocrine Disrupters - Ranked Priority List - Human Health Categorizations Category 1

EU - Endocrine Disrupters - Ranked Priority List - Overall Categorizations Category 1

EU - Endocrine Disrupters - Ranked Priority List - Wildlife Categorizations Category 2

EU - REACH (1907/2006) - Annex XIV (Authorization List) Toxic to reproduction Category 1B, Article 57c (Sixth list of Annex XIV recommendations by ECHA)

Recommendations by ECHA Use restricted. See item 30.

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - Appendix 6 - Entry 30 - Reproductive Toxicants: Category 1B	Present
EU - REACH (1907/2006) - Article 59(1) - Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC) for Authorisation	Reason for inclusion Toxic for reproduction, Article 57c (233-139-2)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([233-139-2])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
<b>15.2. Évaluation de la sécurité chimique</b>	Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2, 3, 8, 11, 12, 15.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.